

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-08-08

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 21
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 25 Exprimées par pouvoirs : 5 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 2 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Corinne MOULIN

17 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marlène MOURIER à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Ghislaine SAVIN.

Invités présents

Laurent HARO

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Education artistique et culturelle et ethnologie – Région Auvergne-Rhône-Alpes - programme InterParcs

La Présidente expose,

Depuis quelques années, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en accord avec d'autres collectivités comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements et les Communautés de communes, mène une action volontariste dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Cette politique a permis de mettre en place, depuis 2014, dans des territoires ruraux où elle n'intervenait que très peu, des Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelles (CTEAC), des actions culturelles novatrices, notamment en direction des jeunes et des populations économiquement et socialement défavorisées.

Ainsi sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale, une telle convention a été signée en 2015 et renouvelée en 2018. Le mode d'intervention privilégié est celui de résidence-mission qui vise à susciter une rencontre entre un ou des artistes et une population autour de l'expérience de la création et qui peut aboutir à la mise en place d'une création participative (avec les habitants).

Dans le cadre des contacts entre les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, fédérés au sein de l'APARA, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC a proposé de mener une action expérimentale dans ce domaine, mais en complétant le dispositif en vigueur par l'apport complémentaire d'un chercheur en sciences sociales (sociologue, ethnologue, historien, etc.) qui contribuera, lui-aussi, dans le cadre de cette résidence à la mise en place de ces actions culturelles et des projets participatifs.

Cette action se déroulera sur 3 ans dans les 9 Parcs de la région qui participent aujourd'hui aux réflexions, à raison de 3 Parcs naturels régionaux par an. Elle s'appuiera sur les missions « culture » et « éducation à l'environnement et au territoire » de chacun des Parcs. La DRAC souhaite que ces projets puissent être menés en priorité dans les territoires qui ne bénéficient pas, à ce jour, de convention territoriale.

Pour 2018-2019, les Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales, du Massif des Bauges et du Vercors ont été volontaires pour engager l'action. Le thème commun de l'itinérance, et plus spécifiquement des cheminements, a été retenu et un appel à candidature a été lancé auprès des réseaux artistiques et de chercheurs en sciences sociales. Ces résidences-mission se décomposeront en plusieurs temps :

- ◆ Prise de contact du/des artistes et du/des chercheurs avec les équipes des Parcs et les territoires en décembre 2018 - janvier 2019
- ◆ Mise en place des résidences (janvier-juin 2019) à raison d'un mois de présence du/des artistes et du/des chercheurs dans chaque Parc naturel régional. Cette présence pourra se faire en continu ou par intermittence en fonction du projet du/des artistes et du/des chercheurs.
- ◆ Au terme de cette période, une restitution des deux résidences sera proposée

Le choix des équipes artistiques et des chercheurs se fera au sein d'un comité de pilotage qui réunira les représentants de la DRAC, mais aussi de l'Education nationale, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de pouvoir engager cette action, il est également apparu indispensable que le Parc naturel régional des Baronnies provençales porte le dossier administratif pour le compte des deux autres. Il effectuera la ou les demandes de subvention et réglera le/les artistes et le/les chercheurs. Une convention entre les trois Parcs réglera les relations financières et techniques entre eux, chacun devant notamment s'occuper, pour son territoire, de la mise en place concrète du projet (contacts avec les habitants, les écoles et les communes, prise en charge ou mise à disposition de logement, etc.)


Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Mission d'un chercheur en sciences sociales dans les 3 Parcs (4 à 5 mois d'intervention)	20 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, action culturelle et territoriale	20 000 €
		Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, ethnologie	20 000 €
Mission d'un/ d'artistes dans les trois Parcs (4 à 5 mois d'intervention)	20 000 €	Communes d'intervention des résidences (logement, mise à disposition de moyens logistiques...)	2 500 €
Hébergement du chercheur et des artistes (valorisation)	2 500 €		
Animation territoriale de la résidence (chargés de missions culture et éducation à l'environnement et au territoire des Parcs)	7500 €	Parcs naturels régionaux (Baronnies provençales, Massif des Bauges, Vercors)	7 500 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de porter administrativement le dossier
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action, notamment la convention tripartite avec les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Vercors

Pour extrait certifié conforme
 Aux jour et an susdits



La Présidente
 Henriette MARTINEZ

